

## Exercice 2009 - Décision modificative n° 1

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Au-delà des opérations classiques de reprise des résultats, l'ampleur du plan municipal de réponse à la crise présenté au Conseil de ce jour se traduit par une décision modificative n° 1 particulièrement importante cette année, avec des propositions de dépenses réelles supplémentaires à hauteur de :

- \* 8,1 M€ pour le budget principal dont 6,5 M€ en investissement ;
- \* 1,3 M€ sur l'ensemble des budgets annexes dont 1,1 M€ en investissement.

La décision modificative comporte par ailleurs des écritures d'ordre, équilibrées en recettes et en dépenses dont les plus significatives sont explicitées ci-après.

### I. Le budget principal

#### 1) Section de fonctionnement

**Les mouvements réels, équilibrés en dépenses et en recettes, s'élèvent globalement à 1,5 M€ et se décomposent comme suit :**

##### A) Principales inscriptions en dépenses :

- ♦ + 363 169 € au chapitre 011 «charges à caractère général» et notamment :
  - + 172 200 € sur le compte 6042 «achat de prestations de service» dont 38 983 € à destination des bibliothèques et 75 832 € pour les musées, le solde étant composé de crédits plus modestes répartis sur plusieurs autres services ;
  - + 70 425 € sur le compte 6068 «autres matières et fournitures non stockées» dont 53 000 € pour le service des publics au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie ;
  - + 74 999 € à l'article 61522 «entretien et réparations de biens immobiliers» dont 60 000 € affectés à la poursuite des actions en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ;
  - + 44 264 € au titre des études (article 617) dont 31 500 € pour la définition du projet scientifique et culturel des fortifications Vauban et la mise en place d'une structure de gestion unique pour la Citadelle ;
  - - 123 000 € au compte 6232 «fêtes et cérémonies» dont 120 000 € correspondent à la réduction du budget Tour de France après annulation du village d'entreprises et prise en charge directe de dépenses par la CAGB : ce mouvement s'accompagne d'une réduction de recettes commentée ci-après ;
  - + 124 281 € représentant la somme de crédits plus minimes inscrits sur plusieurs autres lignes budgétaires.
- ♦ + 378 357 € au chapitre 012 «charges de personnel». Ces crédits complémentaires correspondent pour l'essentiel, au coût des personnels de la CAGB et du CCAS transférés à la Ville suite à la mutualisation du Pôle Ressources Humaines et Organisation décidée par le Conseil Municipal du 14 mai dernier. Ce supplément de dépenses est compensé par diverses recettes et une diminution de la subvention versée au CCAS, évoquées ci-après.
- ♦ + 34 349 € sont proposés au chapitre 014 «atténuation de produits» pour reversement au CCAS d'un complément de compensation de la suppression de la taxe sur les spectacles 2008 pour laquelle une recette de même montant est inscrite à cette décision modificative.

- ♦ + 1 041 400 € au chapitre 65 «autres charges de gestion courante» :

- Le renouvellement de la délégation de service public du Casino donne lieu au versement d'une indemnité de sortie contractuelle de 900 000 € (article 658) : une somme de même montant est inscrite en recettes au titre de l'indemnité d'entrée qui sera versée à la Ville par le nouveau délégataire ;

- + 55 000 € de subvention au CCAS (article 657362), contraction de deux mouvements opposés : + 300 000 € de subvention exceptionnelle dans le cadre du plan municipal de réponse à la crise présenté au Conseil de ce jour et - 245 000 € correspondant aux transferts de personnels et de services à la Ville évoqués plus avant ;

- + 100 800 € de subventions à diverses associations (article 6574) dont la plupart sont proposées au Conseil de ce jour.

- ♦ - 79 299 € au titre des charges financières (chapitre 66) pour tenir compte de l'évolution favorable des taux d'intérêt au cours du premier semestre.

- ♦ + 77 853 € au chapitre 67 «charges exceptionnelles», principalement pour régularisation de rattachements de recettes 2008.

- ♦ - 300 000 € de dépenses imprévues (chapitre 022) pour financer le complément de subvention au CCAS au titre du plan municipal de réponse à la crise évoqué plus avant.

*B) Principales inscriptions en recettes :*

- ♦ + 245 679 € au chapitre 70 «produits des services, du domaine et ventes diverses», correspondant principalement à la facturation au CCAS et à la CAGB des prestations rendues par le nouveau Pôle Ressources Humaines mutualisé.

- ♦ + 75 362 € de fiscalité directe (chapitre 73) représentant le supplément constaté après notification par les Services Fiscaux du produit attendu en 2009.

- ♦ - 211 815 € au chapitre 74 «dotations et participations» qui se répartissent entre :

- - 378 409 € de dotations et compensations fiscales versées par l'Etat, désormais notifiées et qui sont ainsi en recul de près d'1 M€ et de 2 % par rapport à 2008 ;

- - 160 000 € au titre du Tour de France, conformément à la modification du plan de financement adoptée par le Conseil du 14 mai dernier : - 110 000 € de la CAGB qui prend directement en charge une partie des dépenses et - 50 000 € de la CCI après l'annulation du village entreprises ;

- + 326 594 € d'autres subventions plus modestes disséminées sur de nombreuses lignes budgétaires.

- ♦ + 943 077 € au chapitre 75 «autres produits de gestion courantes» dont 900 000 € au titre de l'indemnité d'entrée du nouveau délégataire du service public du Casino évoquée plus haut.

- ♦ + 463 526 € au chapitre 77 «produits exceptionnels», dont :

- + 143 622 € au titre du legs Marchand (assurances vie) ;

- + 303 989 € pour régularisation de dépenses rattachées 2008.

## 2) Section d'investissement

**Sur la section d'investissement du budget principal, la présente décision modificative porte sur un montant de 6,6 M€ (dont 6,5 concernant des opérations réelles et 0,1 M€ des opérations d'ordre).**

### A) Principales inscriptions en dépenses

L'importance de cette DM (qui prévoit un ajustement équivalent à plus de 16 % des dépenses d'équipements prévues au BP 2009) s'explique par le plan municipal de réponse à la crise présenté au Conseil Municipal. La DM1 permet ainsi à la Ville à la fois de financer des opérations nouvelles en répondant à des besoins urgents et de donner de l'élan à des chantiers en cours.

☒ Tout d'abord, cette décision modificative permet une réalisation plus rapide que prévue de certaines opérations. C'est le cas notamment de la mise en valeur du patrimoine Vauban (1 507 K€) et de la restauration de la Porte Noire, qui figurent en partie dans le Plan de Relance de l'Etat. Des crédits sont aussi prévus pour permettre une accélération sur les Programmes de Rénovation Urbaine, et notamment, à Planoise pour la réalisation de la Traversée Allende (268 K€), sur la liaison entre le Centre Mandela et le secteur Cologne (76 K€) et la mise en sécurité de la Place Cassin (190 K€) ; à Clairs-Soleils, pour le versement d'un soutien complémentaire à la réhabilitation des logements sociaux (74 K€). Des ajustements budgétaires sont proposés sur les aménagements extérieurs de la Scène des Musiques Actuelles (240 K€) et sur les études pour la future gare Viotte (79 K€). Cette DM permet d'inscrire des crédits pour des opérations qui n'avaient pu être identifiées ou chiffrées avec précision en début d'année 2009. C'est le cas par exemple de l'étude pour le développement du quartier Battant (30 K€), la réalisation d'aménagements à la MJC de Palente (122 K€) et à la crèche de Saint-Ferjeux (71 K€), de l'attribution de subventions pour le pass foncier (20 K€) et de subventions pour l'installation de capteurs solaires (60 K€). La réinscription de crédits qui n'avaient pu faire l'objet d'un engagement à la fin de l'année 2008 est également intégrée notamment pour des travaux de maîtrise énergétique (465 K€), sur le patrimoine scolaire (115 K€), associatif (66 K€), sportif (168 K€) ou encore culturel (485 K€).

☒ Enfin, cette décision modificative permet de réaliser des transferts de crédits entre chapitre, à hauteur de 2,4 M€ en investissement. Les transferts correspondent à des changements de chapitre budgétaire, notamment entre le 20 (études), 21 (acquisitions, matériels) et le 23 (travaux), qui doivent être autorisés par délibération. Ils sont neutres en termes d'équilibre budgétaire. Les principaux transferts concernent la réalisation de sous-stations sur le site Tripode dans le cadre du PRU de Planoise (280 K€ transféré sur le compte 23), la restructuration du pont Nicolas Bruand (400 K€ transféré sur le compte 204, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par RFF conformément à la délibération du 14 mai 2009) et l'acquisition de matériels et de mobilier pour différents équipements comme la cuisine centrale (238 K€), le réaménagement de l'Hôtel de Ville (40 K€) ou encore la bibliothèque de Clairs-Soleils (30 K€). Des transferts (1,4 M€) interviennent sur les crédits de tranches annuelles ayant fait l'objet de reports, du compte 23 au compte 21 : ces mouvements comptables visent à faciliter les opérations d'ordre patrimoniales effectuées en fin d'année.

**B) Principales inscriptions en recettes :**

☒ L'une des principales composantes de la décision modificative est l'inscription de l'avance de FCTVA 2009 accordée par l'Etat dans le cadre du plan de relance (3,4 M€), à la suite de la contractualisation signée avec le Préfet le 17 avril 2009. S'y ajoute un complément correspondant au solde de FCTVA 2008 dû par la Préfecture (107 K€). Il est également proposé l'inscription de subventions encaissées par la Ville pour ses projets, à hauteur de 2 985 K€ (compte 13). Ces subventions n'ont pas été prévues au Budget Primitif car pour l'essentiel la notification n'était pas officielle au moment de la construction du budget. Parmi les principales subventions inscrites, figurent ainsi des subventions de l'ANRU à hauteur de 2 287 K€, notamment sur la traversée Allende et le passage sous la rue de Dole, des subventions de l'Etat (FNADT) pour la réalisation d'itinéraires cyclables (77 K€), de la Région pour l'étude de définition des Prés de Vaux (45 K€), mais aussi des subventions du Conseil Général à hauteur de 103 K€. Certaines de ces recettes, notamment les subventions attribuées par le SYDED pour les travaux d'éclairage public (211 K€) ou celles de la DRAC et de la Région pour les acquisitions et les restaurations d'oeuvres d'art et les expositions dans les musées ou les bibliothèques, permettent d'abonder les dépenses d'équipement.

☒ Un ajustement sur les recettes d'équipement, en négatif cette fois, est réalisé à hauteur de 99 K€ sur la taxe locale d'équipement, afin d'ajuster la prévision budgétaire au vu des encaissements réalisés, qui traduisent un ralentissement du marché immobilier lié à la crise actuelle.

**II. Les budgets annexes**

230 365 € sont inscrits en mouvements d'ordre, dépenses et recettes, dont 180 618 € sur le budget chauffage urbain pour constater la créance sur transfert du droit à déduction de la TVA et 49 747 € sur d'autres budgets correspondant à des amortissements complémentaires.

**Tous budgets confondus, les mouvements réels s'élèvent à + 1 252 075,02 € en dépenses et + 2 577 705,42 € en recettes.**

**1) Les recettes réelles**

La quasi-totalité concerne la section d'investissement et les mouvements consécutifs aux affectations des résultats de l'exercice 2008 qui font l'objet de rapports spécifiques présentés au cours de ce même Conseil ainsi que des ajustements d'emprunt, en baisse sur les budgets Eau et Assainissement.

**2) Les dépenses réelles**

La plupart des propositions est concentrée sur l'investissement et sur les budgets Eau (- 1 M€) et Assainissement (+ 2 M€) et tiennent compte de l'avancement effectif des opérations d'équipement.

**Propositions**

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2009 par chapitre et par nature de manière globale et de reprendre aux budgets annexes les résultats de l'exercice précédent affectés conformément aux délibérations spécifiques adoptées au cours de cette même séance, conformément aux balances et au document comptable ci-annexés.

Il est également proposé d'attribuer au CCAS une subvention complémentaire de 55 000 € tenant compte des ajustements positifs et négatifs décrits ci-dessus.

## Balance de la décision modificative n° 1 - Budget général - Section de fonctionnement

Chap	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Chauffage Urbain	SSADPA	Forêts	Zones d'activités
011	Charges à caractère général	363 169,00	- 20 890,00	- 14 346,00	150 907,21			
012	Charge de personnel et frais assimilés	378 357,00						
014	Atténuations de produits	34 349,00						
65	Autres charges de gestion courante	1 041 400,00						
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus							
<b>Total dépenses de gestion des services</b>		<b>1 817 275,00</b>	<b>- 20 890,00</b>	<b>- 14 346,00</b>	<b>150 907,21</b>			
66	Charges financières	- 79 299,00			10 760,00			
67	Charges exceptionnelles	77 853,00	70 000,00					
68	Dotations aux provisions							
022	Dépenses imprévues	- 300 000,00						
M22	SSADPA							
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 515 829,00</b>	<b>49 110,00</b>	<b>- 14 346,00</b>	<b>161 667,21</b>			
023	Virement à la section d'investissement							
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		26 100,00	21 146,00			2 501,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation							
M22	SSADPA							
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>			<b>26 100,00</b>	<b>21 146,00</b>			<b>2 501,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 515 829,00</b>	<b>75 210,00</b>	<b>6 800,00</b>	<b>161 667,21</b>		<b>2 501,00</b>	
<b>D 002 Résultat reporté</b>								
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 515 829,00</b>	<b>75 210,00</b>	<b>6 800,00</b>	<b>161 667,21</b>		<b>2 501,00</b>	
013	Atténuations de charges		3 000,00				- 14,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes	245 679,00					2 501,00	
73	Impôts et taxes	75 362,00						
74	Dotations et participations	- 211 815,00	70 000,00					
75	Autres produits de gestion courante	943 077,00			81 301,00			
<b>Total recettes de gestion des services</b>		<b>1 052 303,00</b>	<b>73 000,00</b>		<b>81 301,00</b>		<b>2 487,00</b>	
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels	463 526,00	2 210,00	6 800,00			14,00	
78	Reprises sur provisions							
M22	SSADPA							
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 515 829,00</b>	<b>75 210,00</b>	<b>6 800,00</b>	<b>81 301,00</b>		<b>2 501,00</b>	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections							
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation							
M22	SSADPA							
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>								
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 515 829,00</b>	<b>75 210,00</b>	<b>6 800,00</b>	<b>81 301,00</b>		<b>2 501,00</b>	
<b>R 002 Résultat reporté</b>			<b>31 222,63</b>	<b>2 979 086,60</b>	<b>80 366,21</b>	<b>71 101,73</b>		<b>30 051,75</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 515 829,00</b>	<b>106 432,63</b>	<b>2 985 886,60</b>	<b>161 667,21</b>	<b>71 101,73</b>	<b>2 501,00</b>	<b>30 051,75</b>
<b>RESULTAT SECTION</b>			<b>31 222,63</b>	<b>2 979 086,60</b>		<b>71 101,73</b>		<b>30 051,75</b>

## Balance de la décision modificative n° 1 - Budget général - Section d'investissement

Chap	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Chauffage Urbain	SSADPA	Forêts	Zones d'activités
20	Immobilisations incorporelles	399 346,00		259 100,00				
204	Subventions d'équipement	447 817,00						
21	Immobilisations corporelles	4 929 495,00	476 595,00	714 172,00	13 494,40		27 921,41	
22	Immobilisations reçues en affectation							
23	Immobilisations en cours	749 666,00	- 1 476 595,00	1 040 956,00				
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>6 526 324,00</b>	<b>- 1 000 000,00</b>	<b>2 014 228,00</b>	<b>13 494,40</b>		<b>27 921,41</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves							
13	Subventions d'investissement	9 884,00						
16	Emprunts et dettes assimilées							
18	Compte de liaison : affectation à...							
26	Particip., créances rattachées à des particip.	4,00						
27	Autres immobilisations financières							
020	Dépenses imprévues							
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>9 888,00</b>						
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 536 212,00</b>	<b>- 1 000 000,00</b>	<b>2 014 228,00</b>	<b>13 494,40</b>		<b>27 921,41</b>	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (6)							
041	Opérations patrimoniales	95 759,00			180 618,00			
M22	SSADPA							
	<b>Total dépenses d'ordre d'invest.issement</b>	<b>95 759,00</b>			<b>180 618,00</b>			
	<b>Total dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>6 631 971,00</b>	<b>- 1 000 000,00</b>	<b>2 014 228,00</b>	<b>194 112,40</b>		<b>27 921,41</b>	
<b>D 001</b>	<b>Résultat reporté</b>							222 314,35
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>6 631 971,00</b>	<b>- 1 000 000,00</b>	<b>2 014 228,00</b>	<b>194 112,40</b>		<b>27 921,41</b>	<b>222 314,35</b>
13	Subventions d'investissement	2 985 484,00		227 052,00				
16	Emprunts et dettes assimilées		- 1 546 876,00	- 222 098,00				
024	Produits cessions immobilisations			13 000,00			200,00	
20	Immobilisations incorporelles							
204	Subventions d'équipement							
21	Immobilisations corporelles	91 356,00						
22	Immobilisations reçues en affectation							
23	Immobilisations en cours	51 275,00	776,00	128,00				
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>3 128 115,00</b>	<b>- 1 546 100,00</b>	<b>18 082,00</b>			<b>200,00</b>	
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	3 408 097,00						
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		895 420,28	3 044 291,14				
18	Compte de liaison : affectation à ...							
26	Particip., créances rattachées à des particip.							
27	Autres immobilisations financières							
	<b>Total recettes financières</b>	<b>3 408 097,00</b>	<b>895 420,28</b>	<b>3 044 291,14</b>				
	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 536 212,00</b>	<b>- 650 679,72</b>	<b>3 062 373,14</b>			<b>200,00</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement							
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		26 100,00	21 146,00			2 501,00	
041	Opérations patrimoniales	95 759,00			180 618,00			
M22	SSADPA							
	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>95 759,00</b>	<b>26 100,00</b>	<b>21 146,00</b>	<b>180 618,00</b>		<b>2 501,00</b>	
	<b>Total recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>6 631 971,00</b>	<b>- 624 579,72</b>	<b>3 083 519,14</b>	<b>180 618,00</b>		<b>2 701,00</b>	
<b>R 001</b>	<b>Résultat reporté</b>		<b>1 798 099,72</b>	<b>2 617 382,86</b>	<b>13 494,40</b>	<b>110 162,30</b>	<b>129 095,41</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 631 971,00</b>	<b>1 173 520,00</b>	<b>5 700 902,00</b>	<b>194 112,40</b>	<b>110 162,30</b>	<b>131 796,41</b>	
	<b>RESULTAT SECTION</b>		<b>2 173 520,00</b>	<b>3 686 674,00</b>		<b>110 162,30</b>	<b>103 875,00</b>	<b>- 222 314,35</b>

«**M. Michel OMOURI** : Je souhaiterais proposer un amendement. Tout comme moi vous connaissez parfaitement bien la Maison des Sports et de l'Insertion dite la MSI au coeur de Planoise. Cette structure héberge divers clubs sportifs pour le compte de la Ville par manque de locaux disponibles. De plus elle accueille un grand nombre d'écoles de Planoise ainsi que des adolescents pendant toute la semaine. Cette structure a besoin d'une rénovation de remise aux normes afin d'accueillir plus de 1 000 personnes par semaine en toute sécurité. Nous souhaiterions que dans la section d'investissement pour 2009 soit programmée une opération de rénovation urbaine pour la MSI, ceci pour entrer dans le cadre des projets défis de la crise. Merci.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous rappeler peut-être un peu le fonctionnement de notre assemblée. Si c'est une demande d'investissement nouveau, il faut que vous fassiez cette proposition dans le cadre de la commission qui traite de ce sujet, afin qu'elle soit étudiée en commission, ensuite validée par la Municipalité et inscrite au budget. Nous sommes actuellement dans une décision modificative, je me permets de vous signaler qu'une décision modificative n'est pas là pour prendre en compte des projets qui n'ont pas été étudiés.

**M. Michel OMOURI** : Mais on peut la retenir.

**M. LE MAIRE** : Non, Monsieur OMOURI, il y a un processus qui doit être suivi pour que des dossiers arrivent jusqu'au Conseil Municipal.

**M. Patrick BONTEMPS** : Monsieur OMOURI, nous travaillons régulièrement avec la Maison des Sports et de l'Insertion, une coopération remarquable d'ailleurs, mais jusqu'alors je n'ai eu aucune demande de la MSI concernant ce que vous citez. De plus, je crois savoir que ce n'est pas la MSI qui est propriétaire des locaux mais l'Office Départemental d'HLM. Donc je ne vois pas trop le propos. Je crois qu'il n'y a pas d'autre réponse que celle-là.

**M. Michel OMOURI** : Ils peuvent en faire la demande...

**M. LE MAIRE** : Je crois qu'il y a une règle quand même qu'il me semblait que vous deviez connaître, le minimum c'est que la structure fasse une demande. L'Adjoint chargé des sports connaît bien la MSI, comme moi-même d'ailleurs, qui a été faite dans une ancienne crèche et que j'ai inaugurée il y a déjà quelques années. S'il y a une demande, elle vient de l'association et je pense que ce n'est pas au Conseil Municipal qu'on propose des travaux à la place d'une association qui n'en a même pas fait la demande. D'autre part, comme cela a été dit par Patrick BONTEMPS et par Christophe LIME chargé des bâtiments, ces bâtiments ne nous appartiennent pas. Si la MSI décide de faire une demande, je lui conseille de se mettre en rapport avec Patrick BONTEMPS qui traitera cela avec son efficacité habituelle.

**M. Philippe GONON** : Juste le détail de la ligne 122 000 € pour la MJC de Palente, est-ce que ça correspond aux travaux qui avaient été demandés par la Maison de Quartier, est-ce que c'est la Ville qui répond à leur demande ?

**M. Christophe LIME** : Ça correspond bien à des travaux demandés par la MJC de Palente.

**M. LE MAIRE** : D'ailleurs on est en train de réfléchir à cela car c'est clair qu'il y aura des travaux importants à faire à la MJC Palente tant pour conforter le bâtiment actuel que pour l'agrandir, c'est une association qui fait un énorme travail sur le quartier de Palente.

**M. Jean ROSSELOT** : Comme l'a dit Pascal BONNET, il n'y a pas grande originalité mais comme l'a dit aussi Edouard SASSARD, ça va dans le sens de la relance citoyenne. Par conséquent c'était une explication de vote, nous voterons pour.

**M. LE MAIRE** : Oui c'est ce que j'avais compris de la part de M. SASSARD. Ah mais c'est vrai, c'est vous le Président de groupe, excusez-moi (rires).

**M. Jean ROSSELOT** : Vous n'êtes pas provocateur !

**Mme Martine JEANNIN** : Ne les cherchez pas trop !

**M. LE MAIRE** : Que voulez-vous dire ? Ça veut dire quoi ne les cherchez pas ?

**M. Jean ROSSELOT** : Parce que c'est des bons, ils réagissent vite.

**M. LE MAIRE** : Ah d'accord !

**Mme Martine JEANNIN** : On revient au fait. Je voterai pour le rapport comme mes collègues. Cependant je tenais à vous faire part de mon étonnement face à votre décision de créer un poste de Cabinet au CCAS rémunéré à hauteur de 7 000 € bruts par mois, ce qui va alourdir encore plus les charges de personnel. Pourquoi ne pas rechercher parmi les 449 personnes employées au CCAS un agent qui, même rémunéré à 50 % du chiffre indiqué, accepterait de tenir le poste ? Je m'étonne de la création de ce poste qui ne va pas dans le sens des économies à réaliser.

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas où vous avez eu vos chiffres.

**Mme Martine JEANNIN** : 43 000 € pour 6 mois bruts, Madame SCHOELLER ?

**M. LE MAIRE** : Ce poste de conseillère qui reçoit toutes les personnes en difficulté au niveau du Cabinet et qui fait l'interface avec le CCAS, ce qui représente un très très gros travail, n'est pas une création. Il existait déjà auparavant.

**Mme Martine JEANNIN** : Il a été proposé comme une création. Je tairai le nom de la personne qui occuper ce poste.

**M. LE MAIRE** : 43 000 € pour 6 mois ça serait un poste plus payé que le Directeur Général quasiment.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Si vous regardez bien le rapport du CCAS, il y a d'autres frais annexes. C'est ce que coûte l'ensemble du poste et pas seulement le salaire.

**M. LE MAIRE** : Heureusement ! On ne peut pas laisser dire n'importe quoi. Je connais bien la personne qui va avoir ce poste parce qu'elle est ici ce soir et si elle gagnait 7 000 € par mois elle serait certainement très heureuse. Je pense même que si vous divisiez déjà par 3 la somme que vous avancez, elle serait aussi très heureuse. Il n'y a pas de poste de Cabinet à 43 000 € pour 6 mois mais on vous donnera les explications, tout est très clair. Je ne voudrais pas que vous pensiez qu'on embauche des personnes à 7 000 € mensuels.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Nous avons fait une économie pendant presque un an, temps pendant lequel Didier ROULIN n'a pas été remplacé.

**M. LE MAIRE** : C'est un poste qu'on n'avait pas remplacé dans un premier temps. On aurait presque pu le mettre dans les mesures anti crise parce que de plus en plus de personnes en difficulté viennent chaque jour très nombreuses et il faut qu'on puisse leur répondre, c'est à cela aussi que sert ce poste.

**M. Pascal BONNET** : Je crois qu'on n'est pas là pour mettre en cause les salaires des personnels de Cabinet. La question qui se pose c'est justement le coût du poste qui suppose autre chose que le salaire et vous confirmez bien que le coût du poste c'est 7 000 € par mois.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas 7 000 € de salaire. On vous a donné toutes les explications».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (3 abstentions) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

Résultats du vote :

Nombre de suffrages exprimés : 55

Nombre de membres présents : 44

Nombre de procuration de vote : 11

Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes :

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 3 juin 2009

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.*